



AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 501-35

Le 14 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 501-35 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement** afin :

- 1) **d'agrandir la zone H-33 à même une partie de la zone H-38**
- 2) **d'étendre à la rue du Héron les normes applicables spécifiquement à la rue de Galia**
- 3) **de permettre un empiètement plus grand des perrons en marge avant sur la rue de Galia**
- 4) **de ne plus permettre les rangées de plus de six habitations contiguës dans la zone H-43**
- 5) **de corriger le mode d'implantation des constructions permises dans la zone H-09**

Ce règlement est entré en vigueur le 2 septembre 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Philippe, ce 2 septembre 2026

La greffière de la ville,

Stéphanie Dulude

Me Stéphanie Dulude, avocate
Greffière et directrice
Service du greffe et des affaires juridiques